L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

[illegible] ... payable d'avance

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 28 JANVIER 1843

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:

HENRY CLAY.

AFFAIRE DU SOMERS.—Nous avons épargné à nos lecteurs l'analyse des dernières séances de la Cour d'Enquête, parce que les différentes dépositions qu'on y a reçues, n'ont fait que contrôler et confirmer les faits exposés dans les premières que nous avions résumées avec soin. La seule chose peut être que nous n'ayons eu à enregistrer, c'est l'opinion émise par chaque témoin sur le plus ou moins d'urgence de l'exécution; quelques-uns ont prétendu que l'on eut puisans le supplice des conspirateurs, ramener le Somers au port; d'autres au contraire, et c'est sans contredit la majorité, ont affirmé que ce supplice était indispensable, attendu qu'une révolte pour délivrer les prisonniers était imminente. Sans cette énergique, mais cruelle mesure, le Somers, suivant eux, était perdu pour la marine américaine. Cette dernière opinion du reste prévaut généralement parmi ceux qui ont suivi avec soin toutes les phases de ce triste drame. Tout en effet semble prouver que le capitaine Mac Kenzie a agi sous l'empire de la plus absolue nécessité et que cet officier, malgré les accusations lancées contre lui par quelques journaux, s'est toujours distingué par la modération de son caractère.

"S'il eut voulu du sang, dit une feuille dont nous avons à citer les paroles, il aurait eu bien plus promptement recours aux mesures extrêmes, et le même soir qui avait vu découvrir la conspiration, eut éclairé l'exécution du midshipman Spencer. Loin de là. Le premier acte du capitaine est de faire arrêter les coupables: sa seconde pensée est de les transporter aux Etats Unis; mais bientôt chaque moment lui révèle l'étendue de la révolte; chaque moment ajoute au nombre des prisonniers; chaque moment prouve l'impossibilité de les garder de les mettre à l'abri d'une tentative de délivrance; chaque moment démontre l'imminence de cette tentative et la probabilité de sa réussite; chaque moment peut voir la prise du brick, le massacre de ses officiers et de la partie fidèle de son équipage, enfin transformation d'un navire national en un formidable pirate qui va menacer le commerce du monde civilisé. Sans nul doute, en de pareilles conjectures, le capitaine MacKenzie dut croire, en son âme et conscience, que l'exécution des chefs du complot, bien qu'une pareille mesure répugnât à ses sentiments et fit peser sur lui la plus épouvantable responsabilité, était absolument indispensable à la conservation du navire."

Et les plus respectables d'entre les témoignages aussi bien que l'examen attentif de la construction et de la disposition du Somers, fortifient la conviction du commandant de ce navire. Le lieutenant Gansevoort, second du navire, a dit, devant la cour d'enquête:

"D'après les dispositions de l'équipage et les progrès de la conspiration jusqu'au moment de l'exécution je crus et je crois encore que le Somers, sans cette exécution, ne serait point arrivé au port sous la garde de ses officiers."

Et ce témoignage est appuyé de celui de tout l'état major du brick, ainsi que de celui d'une bonne partie de l'équipage. Et quelle force il acquiert, lorsqu'on lit la description que donne un témoin oculaire du brick Somers.

"Vous en croirez à peine vos yeux, si vous apercevez pour le théâtre de ce drame effrayant, un petit brick avec des sabords tout bas, un seul pont étroit, noyé de l'avant à l'arrière, n'ayant rien pour faire le carré des officiers qu'une moitié ressemblant à une longue malle, élevée de quelques pieds seulement au-dessus du pont, pour donner un peu d'air et de lumière en bas telle enfin que vous l'aurez pu en voir dans nos plus petits paquebots des côtes. Vous sentez alors comment une demi douzaine de conspirateurs déterminés aurait pu balayer le pont, et jeter par dessus bord tout ce qui se serait opposé à eux, avant qu'aucun secours put arriver d'en bas. Et ce qui ne paraît plus effrayant encore pour la situation des officiers, c'est que pour arriver sur le pont, il leur aurait fallu monter les escaliers étroits et passer par les écoutilles du capot où un couple d'hommes auraient pu aisément les massacrer. Le carré des officiers et les cabines sont sur le même plancher que le pont ou dormait l'équipage, dont des matelots séparés que par des cloisons, et n'y avait en tout aucun soldat de marine pour garder les portes, ni des passages, ni de la chambre aux armes, ni du magasin à poudre, ni des rangées d'armes. En un mot, aucun homme au fait des choses maritimes, ne peut voir le Somers sans comprendre profondément la situation sans défense de ces quelques officiers aux prises avec un équipage de 90 personnes, dont une partie était conspiratrice et l'autre conspirant, tandis qu'on pouvait à peine compter sur l'aide efficace de l'autre partie, à l'heure du danger."

NOUVELLES PUBLICATIONS.—MM. Harper et Brothers, de New York, marchent avec succès dans la voie nouvelle que s'est récemment ouverte la librairie américaine, celle des publications à bon marché. Ils viennent de faire paraître les premiers numéros de l'Encyclopédie de Brande, excellent recueil qui présente un aperçu complet, quoique sommaire, de toutes les connaissances humaines. Ce livre qui se distingue par la netteté de l'expression, l'élégance du format, le nombre des gravures et la modicité du prix, sera publié en 12 livraisons paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

La première et la seconde livraison de ce bel ouvrage nous sont adressées par MM. Woodall & Co. auxquels nous devons également le 2e. numéro de l'Histoire de l'Europe par Alison, dont nous avons dit un mot dernièrement en nous réservant d'en donner plus tard une appréciation complète. Les mêmes libraires nous ont fait parvenir la 12e. livraison de la "Bibliothèque des Romans Choisis" qui contient Alice ou le Mystère, Roman en vogue de E. L. Bulwer.

Philadelphie rivalise avec New York: nous recevons, par l'intermédiaire de MM. Norman Steel, auxquels nous avons souvent de pareilles obligations, une édition économique du "Pathfinder," l'un des derniers romans de Fenimore Cooper, et des célèbres "Pickwick-Paper" de Charles Dickens. Ces deux ouvrages sont publiés par Lea et Blanchard, de Philadelphie.

Nous sommes restés hier toute la journée dans l'attente de la malle: à 9 heures du soir, elle n'était pas encore arrivée.

COUR DU RECORDER.

1re Municipalité.

Ch. Sheller et Ch. Weigler, accusés de vol de $13 en espèces et $155 en municipalités, au préjudice de Martin Krooley, ont été envoyés en prison en attendant leur jugement. D'après l'affidavit fait contre les accusés, il paraît que pour commettre ce vol avec plus de sûreté, ils ont commencé par griser Krooley, et après avoir conduit ce dernier à sa chambre, rue Gallatin, entre Hopital et Ursulines, ils l'ont déshabillé pour le coucher et lui ont coupé les poches de son pantalon, dans lesquelles se trouvait son argent.

Une rixe est survenue hier matin, vers une heure, entre plusieurs jeunes gens, pendant laquelle un d'eux a reçu un coup de poignard dans le côté. Le blessé a été immédiatement transporté chez lui où les soins que réclamait sa position, lui ont été administrés; la blessure est très sérieuse, mais on espère qu'elle n'est pas mortelle. Le jeune homme qui a porté le coup de poignard n'a pas été arrêté. On ne sait pas comment est survenue cette querelle.

THEATRE D'ORLEANS.

Nous n'avons pu assister à la dernière représentation du Théâtre d'Orléans, et nous y avons singulièrement perdu, si nous en jugeons par les éloges universels que nous avons entendu prodiguer à notre prima Donna. Nous regretterions de ne pouvoir rendre à cette artiste et à ceux qui la secondent, la justice qu'ils méritent, si un correspondant ne s'en était chargé: nous insérons avec plaisir sa communication.

"Le spectacle de jeudi a réellement été une bonne fortune pour notre public. Madame Place, dans le Rossignol, a été ravissante, le goût exquis, la grâce, la pureté de son chant a vraiment transporté nos dilettanti, les applaudissements spontanés qu'elle a emportés ont été un tribut de juste admiration de la part des vrais amateurs, et nous constatons avec plaisir les nouveaux succès que cette cantatrice obtient tous les jours. Nous devons aussi tenir compte à M. Jandot de la manière habile avec laquelle il seconde notre délicieuse prima donna dans le Rossignol, son jeu brillant se marie admirablement avec la voix de Madame Place, toutes ces notes étaient autant de perles qui venaient former des guirlandes enchanteresses. Puisque le Rossignol nous fournit l'occasion de parler de flûte, nous lui reprocherons de paraître avoir renoncé à se faire entendre, nous avons souvent des concerts dans lesquels, nous regrettons de le dire, le beau talent de cet artiste ne figure jamais.

"Le Vicomte de Létorières" vaudeville en 3 actes, de Bayard, mérite une mention toute particulière que nous remettons à un prochain article; en attendant nous ne pouvons terminer celui-ci sans dire que Mesdames Lecourt et Maria ont été rappelées à la chûte du rideau, c'est toujours avec satisfaction que le public saisit l'occasion de rendre une nouvelle ovation à ces deux charmantes actrices. ***

On lit dans l'Ami des Planteurs de Donaldsonville du 21 janvier:

"Depuis quelques jours, les bruits d'une insurrection des nègres de cette paroisse ont mis en émoi une grande partie de notre population. Les compagnies de volontaires et les citoyens ont redoublé de vigilance: des patrouilles régulières se sont organisées, et chacun se tient sur ses gardes. Nous avons pensé, dès le principe, que ces bruits étaient exagérés, et nous ne croyons pas nous être trompés; mais, comme ces bruits vont vite et s'accroissent en s'éloignant, nous croyons devoir assurer à nos concitoyens des autres paroisses que, pour le moment, il y a peu à craindre ici pour la tranquillité publique.

"Dimanche dernier, un nègre a été arrêté sur la dénonciation de deux autres nègres à qui il avait fait révélation du prétendu complot d'insurrection. Le lendemain, une cour d'enquête s'est constituée et a procédé à l'interrogatoire de l'accusé et des dénonciateurs. Cette cour n'a pas encore émis son opinion; nous croyons donc devoir nous abstenir de publier les détails de cette affaire.

"Nous ajouterons quelques réflexions.

"S'il est vrai qu'il y ait quelque germe d'insurrection parmi les nègres, si quelques crimes se commettent, à quoi faut-il l'attribuer? C'est à la présence momentanée de quelques vagabonds, de gens sans aveu, que l'on surprend de temps à autre dans le camp des nègres, ou causant avec eux sur la voie publique; c'est à la trop grande quantité de gens de couleur libres qui viennent se fixer parmi nous, qui deviennent de jour en jour plus insolents, et dont quelques-uns recèlent les vols qui se commettent journellement; c'est encore, et c'est surtout aux nombreux grog-shops où les nègres trouvent, de jour et de nuit, des liqueurs spiritueuses.

"Voilà ce qui devrait attirer l'attention de qui de droit.

P. S. "Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le nègre dont nous avons parlé plus haut a été renvoyé devant un jury composé de six francs-tenanciers et présidé par le juge de paroisse."

NEW-YORK ET HENRY CLAY.—Le Courier and Enquirer, dans un de ses derniers numéros, donne un intéressant aperçu des dispositions de l'esprit public à New-York, relativement à Henry Clay:

"Nous n'avons jamais vu, dit ce journal, un changement aussi prompt et aussi général que celui qui s'est opéré dans l'opinion durant ces derniers mois. La défaite des Whigs au mois de novembre semblait avoir jeté le découragement parmi les amis de M. Clay et ce découragement avait créé une apathie presque universelle. Cette apathie, ce découragement, ont cédé peu à peu à la puissance des convictions, et désormais les Whigs ont repris toute leur ardeur, toute leur fermeté, toute leur bonne intelligence. Ils sentent, que s'ils restent fidèles à leurs principes et à celui qui fut leur premier choix, ils obtiendront en 1844 un triomphe aussi brillant et aussi glorieux que celui de 1840. Le parti locofoco se divise entre Van Buren, Calhoun, Cass et Johnson. Malgré tous ses efforts pour se créer un parti, M. Tyler n'y peut réussir, et le dernier discours de Caleb Cushing a porté le dernier coup à la dignité du président, qui avait déjà reçu de fort rudes atteintes. Ce discours, dans lequel M. Cushing semblait, au nom de M. Tyler, offrir à l'enchère l'alliance du gouvernement, a été accueilli au Congrès par la désapprobation la plus formelle. Il ne sera pas plus heureux devant le peuple, qui ne se laisse avant tout séduire par la probité politique.

"Voici donc comme se présente en ce moment la situation des partis: John Tyler n'a aucune force, et l'imprudente folie de Caleb Cushing lui ôte tout espoir de rallier à sa candidature l'une des fractions du parti locofoco. Ce parti lui-même se divise entre quatre candidats différents, et ces fractions se haïssent entre elles plus encore qu'elles ne haïssent les whigs. Ceux-ci cependant se rallient sans exception aux mêmes principes, s'engagent à donner leur adhésion à ce que fera une Convention nationale, et les dix-neuf vingtièmes d'entre eux professent pour Henry Clay un dévouement absolu, parce que ce grand citoyen est en quelque sorte la personnification de leurs principes. Peut-on, après cela, douter du résultat? Est-il un homme doué de quelque perspicacité qui puisse mettre en question le succès unanime de Henry Clay devant une convention nationale des Whigs? Ce grand citoyen est donc assuré de l'appui, non seulement du parti whig tel qu'il était en 1840, mais encore de tous ceux qui savent apprécier le véritable Démocrate et le plus bel ouvrage de Dieu: L'HONNÊTE HOMME!"

LOI SUR LES FAILLITES.—Le Journal du Commerce de New-York, publie la statistique suivante provenant du rapport fait au Sénat des Etats Unis, par le secrétaire d'Etat, et donnant le chiffre de ceux qui ont pris le bénéfice de la loi sur les faillites dans les Etats ci-après nommés.

	Petitions	Volont.	Decharge.	Pendant.
Maine,	2879	2865	2455	416
Massachussetts,	2423	2392	974	1450
Vermont,	1640	1524	867	962
Connecticut,	1363	1338	867	473
N. York, S. Dis	1919	1859	897	1039
New Jersey,	676	171	396	27
Penn. E. Dis.	1398	1369	230	784
Penn. W. Dis,	1571	1574	4.4	
Delaware,	74	74	29	12
Maryland,	379	371	99	57
Dist. of Columbia,	189	186	65	66
South Carolina,	290	289	60	165
Kentucky,	1800	1787	235	1578
Tennessee,	990	976	455	
Alabama, S. Dis,	5.9	293	131	417
Michigan,	401			
North Dist N. Y.	4067	4007	2120	1926
	18,274	17,691	8417	

RAPPORT OFFICIEL.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

VENDREDI, 27 janvier 1843.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement: l'appel nominal constate la présence de 53 membres.

Sur motion de M. Claiborne, un congé est accordé à M. Broussard de St. Martin.

Pétitions, Mémoires et Résolutions.

M. Philips présente un mémoire de A. C. Hinton. Renvoi au comité des réclamations.

M. Walker présente un mémoire d'Est Féliciana, qui demande qu'on retire la concession d'un ferry qui a été faite à Elisha Collins. Renvoi au comité des propositions et griefs.

M. Stille présente un mémoire des citoyens de Natchitoches relatif à la navigation de la Rivière Rouge. Renvoi au comité spécial sur ce sujet.

M. Philips, conformément à la notice préalable, demande la reconsidération de l'amendement de M. Wadsworth, au bill pour la division de l'Etat en districts congressionnels. Cette motion prévaut. L'amendement est alors déposé sur le bureau jusqu'au moment où l'on s'occupera du bill.

M. Benjamin présente une pétition de George W. Coffee & co. Renvoi au comité des réclamations.

M. Musson propose d'amender le règlement de la Chambre. Il est fâché de troubler encore avec des calculs le représentant de Concordia; mais malheureusement ils sont nécessaires. Chaque jour de session coûte environ $300. On a beaucoup parlé d'économie et on l'a mise en pratique à l'égard des officiers. Si les discours étaient plus brefs et toujours dans la question, cela diminuerait singulièrement les dépenses. C'est au nom de ses constituans qu'il songe à les réduire. Il présente donc une résolution qui ordonne que chaque membre ne parlera qu'un quart d'heure et ne pourra prendre la parole plus de deux fois sur le même sujet; à moins qu'il n'y soit autorisé par les deux tiers de la Chambre. En vertu des règles, cette résolution est déposée sur le bureau pendant un jour. M. Ogden demande une dispense des règles pour lui faire subir une seconde lecture; mais cette motion n'a pas de succès.

M. Brashear présente une résolution autorisant le trésorier à payer sur le fond des écoles tout ce les sommes dûes en vertu de la loi à la paroisse Ste Marie.

M. Taylor réclame du comité d'élections son rapport sur l'élection de la Délégation de la Nouvelle-Orléans.

M. Boudousquié répond que le comité s'occupe fort activement de ce sujet, mais que l'importance du travail à accomplir ne lui permet pas de faire immédiatement son rapport.

M. Ratliff confirme cette observation. Le comité a sous les yeux un énorme volume de dépositions, et il lui est impossible de faire son rapport avant d'avoir examiné à fond tous ces documens.

M. Taylor se déclare satisfait de l'explication.

M. Briant présente une résolution pour enjoindre à l'ingénieur d'Etat de faire disparaître les obstructions du bayou Têche.

Comités permanents.

M. Ratliff, au nom du comité auquel a été renvoyée la partie du message du Gouverneur relative aux devoirs de l'avocat général, fait un rapport favorable à la manière dont cet officier a toujours rempli ses fonctions, mais qui s'oppose à l'augmentation de ses honoraires, attendu qu'ils paraissent suffisans au comité. Dépôt sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

M. Boudousquié, au nom du comité d'élections, rapporte qu'il a examiné les titres de M. P. P. Briant et qu'ils sont parfaitement réguliers.

Le même membre, au nom du comité auquel a été renvoyée l'élection contestée de Seraphin Breu, fait un rapport développé dans lequel il établit que les parties contestantes n'ont point suivi dans leur manière de procéder, les prescriptions légales et constitutionnelles. il en conclut donc que la protestation ne doit pas être considérée comme valide. Le rapport est mis à l'ordre spécial du jour pour mercredi prochain.

M. Claiborne, au nom du comité d'instruction publique, fait un rapport contraire à la pétition de O. A. Kenney, qui propose à la législature l'achat de certains ouvrages anglais. Le rapport est adopté.

Comités spéciaux.

M. Hunt dit que le comité des réformes et économies, ainsi que celui des banques, sera prêt à faire son rapport lundi.

M. Taylor, du comité des affaires à terminer, auquel a été renvoyé le mémoire signé par certains capitaines de navires et marchands, et relatif aux lois sur les pilotes, demande la faculté de citer certaines personnes et de les faire déposer sous serment. Le comité ne peut sans cela arriver à une conclusion satisfaisante; des faits contradictoires lui ont été soumis, et il ne pourra les apprécier qu'après avoir obtenu l'autorisation qu'il réclame. M. Benjamin présente à cet effet une résolution qui est adoptée.

Bills et notices de bills.

Conformément à l'avis préalable, M. Ratliff présente un bill à propos duquel il fait quelques observations. C'est un acte qui peut produire ou beaucoup de bien, ou beaucoup de mal; il désire donc en exposer les motifs. Cet acte est destiné à accorder une licence à un certain nombre de maisons de jeu; il est précédé d'un préambule qui en montre l'esprit. M. Ratliff désire relever le crédit de l'Etat, qui a déplorablement baissé, et lui qui jusqu'à ce jour a été opposé à une mesure de ce genre, est le premier maintenant à la proposer, parce qu'il croit qu'elle pourra donner un certain produit. Dans l'état actuel des choses, les maisons de jeu existent, et elles ne donnent à l'Etat aucun profit. Aucune loi ne peut remédier à ce mal ou le déraciner; on doit donc chercher à en retirer quelque utilité. La taxe sur les maisons de jeu ne saurait manquer d'être productive, et elle pourra être appliquée à d'importans objets. A l'heure qu'il est, la ville renferme plus de vingt maisons de jeu; et les licences auront pour effet d'amoindrir le mal. L'ancienne taxe produisait $130,000 annuellement; si nous avions eu cette somme pendant les dernières années, nous serions maintenant sans dettes. Le produit des licences permettra de soutenir l'Asile des Orphelins, les institutions de charité et celles d'instruction. C'est cette raison qui a surtout dirigé M. Ratliff. Il veut tenter tout ce qui peut produire quelque bien; il espère que son projet ne pourra pas avoir de fâcheuses conséquences. S'il ne se trompe pas, il compte sur l'appui de la Chambre.

M. Ogden désire savoir s'il serait dans l'ordre de proposer le rejet du bill après la lecture. L'orateur répond affirmativement.

M. Boudousquié demande si la motion de renvoi à un comité ne serait pas mieux dans l'ordre. L'orateur répond que non. En conséquence, M. Ogden fait la motion de rejeter le bill.

M. Ogden déclare qu'il est en proie à un grand embarras pour plusieurs causes; d'abord il regrette sincèrement de n'être point dans cette circonstance de l'avis d'amis anciens et éprouvés; mais il ne peut se dispenser de suivre les inspirations de sa conscience. Ensuite il n'est pas préparé sur la question; bien qu'il sut qu'un bill relatif aux maisons de jeu se préparât, il a cependant été quelque peu surpris par sa présentation. Il trouve encore un sorte d'obstacle dans le respect affectueux qu'il professe pour les membres qui composent le comité qui a présenté ce bill; cependant il ne saurait hésiter à combattre les doctrines que renferment cet acte. Il suppose la Chambre de ne point jeter une tache sur la moralité de l'Etat. Il y a quelques années un honnête fermier aborda cette question, et par sa fermeté, par l'influence de sa probité, il obtint un triomphe signalé en faisant abolir les lois de tolérance en faveur des maisons de jeu. Sur le tombeau de Larry Moore, on devrait inscrire pour éloge: "Je suis l'auteur de la destruction des lois qui encourageaient parmi nous et favorisaient le vice." Faut-il maintenant revenir sur nos pas dans la vie morale où nous étions entrés? M. O. espère que non. Il prie la Chambre d'examiner les motifs que l'on fait valoir en faveur du projet. Ils sont spécieux, plausibles, éloquents, ingénieux, mais ne sentent-ils pas un peu le sophisme? Et la forme sous laquelle ils se présentent ne les rend-elle pas plus dangereux pour la morale publique? Le comité prétend que l'immoralité et le vice doivent prévaloir; qu'il faut donc s'inquiéter simplement d'une loi pour les régulariser. Est-ce juste? On reconnait qu'un usage est détestable et criminel, et cependant on veut le mettre sous la protection de la loi. Un pareil argument n'a pas besoin de réfutation; il choque tout à la fois la morale et le bon sens.

Il sera, ajoute-t-on de l'intérêt des individus qui auront obtenu des licences de ne point souffrir les iniquités qui se commettent dans les maisons non autorisées. Est-là un moyen de prévention qui puisse être employé par de sages législateurs? Ce sont des êtres qui contribuent à démoraliser la société, que l'on charge en quelque sorte d'être les sentinelles de la loi? On a prétendu encore que le jeu existerait toujours; si les lois pour la suppression de cet abus ne suffisent pas, qu'on leur donne plus d'énergie. Cela vaudra mieux que de laisser subsister des maisons de jeux publiques, qui offriront sans cesse un appât à la passion. M. Ogden en appelle à l'expérience du Représentant de Feliciana, comme père et comme homme. Quelle est la puissance la plus réelle dans ce pays? C'est l'opinion publique. Pourquoi les lois contre le duel sont-elles une lettre morte? Parce que l'opinion publique ne les soutient pas. Son collègue en conclura-t-il que puisque les gens veulent se battre, il faut qu'ils le fassent en pleine place publique et sous les yeux du peuple? Cela serait aussi juste cependant, que de sanctionner les maisons de jeux. Comment ce vice se pratique-t-il en ce moment? Le joueur se rend en secret et honteusement dans les maisons flétries où il va s'y livrer. Il rougirait si on l'y voyait entrer. Eh! bien que des maisons de jeu soient autorisées, et qu'un jeune homme y voie entrer ostensiblement des hommes graves et respectables, ne sentira-t-il pas s'ébranler dans son cœur les principes d'innocence et de pureté qu'il a reçus? Ne se laissera-t-il pas entraîner par l'exemple? La tentation sans cesse renaissante agira sur lui, et il tombera dans l'abîme qu'on aura ouvert sous ses pas.

M. Brewer trouve que le bill est trop important pour le rejeter aussi vite. Il est disposé à l'examiner de sang froid, et en désire le renvoi à un comité.

L'appel des votes a lieu pour le rejet du bill; il a pour résultat 23 oui et 26 non. La motion de rejet est perdue.

Le bill est alors renvoyé à un comité spécial composé de MM. Ratliff, Philips, Wadsworth, Culbertson et Boudousquié.

Sur motion de M. Voorhies, un congé est accordé à M. Garrigue.

M. Phelps donne avis d'un acte pour l'abrogation des lois contre le duel.

M. Benjamin introduit un bill pour amender les lois relatives aux partitions. Renvoyé au comité judiciaire.

M. Walker donne avis d'un acte supplémentaire aux actes qui règlent l'exercice de la médecine et de la chirurgie.

M. Morgan, après autorisation, présente un bill pour amender l'acte qui opère des économies dans les dépenses de l'Etat et réduit les salaires des officiers de la Chambre.

Ordre du jour.

La discussion du bill pour la division en districts congressionnels est reprise: elle porte sur l'amendement de M. Wadsworth qui forme le 1er. district des paroisses de Plaquemines, de St.-Bernard et de la première et troisième municipalité de la Nouvelle-Orléans.

M. Baylies présente un substitut. Il a examiné avec soin la question; et il ne peut donner son approbation au bill du comité. Il ajoute qu'il ne croit pas la Chambre tenue à s'ajuster rigoureusement du chiffre fixé par la loi. Dans le premier et le second district, le nombre des esclaves s'élève à 59,000, et le vote à la dernière élection n'a guères été au-delà de 5,500. Dans le 3me. district le vote est beaucoup plus considérable et le nombre des esclaves beaucoup moindre. Y a-t-il alors égalité ou justice de faire deux districts du premier district actuel. M. Baylies développe assez longuement ses objections contre le bill. Il ne veut pas accorder à la ville un double pouvoir d'élection. Dans le 1er. et le second district, tels que le bill les règle, il y a dix mille personnes de couleur libres, et cependant on les met en regard de 2,000 seulement que compte le 3me. district. Le substitut de M. B. forme le 1er. district de toutes les paroisses qui s'y trouvent dans l'examen, sauf les paroisses de Lafourche.

M. Hunt dit qu'on semble ne pas vouloir en finir avec les propositions pour diviser le 1er. district. Il combat l'idée que la représentation soit basée sur le nombre des électeurs; cela n'est vrai—il s'agit de la Constitution de l'Etat; mais la loi du Congrès veut que la représentation soit basée sur le nombre des habitans et non sur celui des électeurs. Il ne conçoit pas qu'on propose de n'accorder qu'un seul représentant à 160,000 habitans. Il demande en finissant la question préalable; mais la retire bientôt pour laisser à M. Philips la faculté de parler.

M. Philips dit que le premier district dans le bill est une sorte de petite île entourée par le second. Pourquoi ne pas mener une ligne par le centre de ce cercle? M. P. soutient l'amendement de M. Wadworth qui donne au district les conditions de contiguité et de cohésion.

La question préalable est alors mise aux voix et repoussée par 29 non contre 22 oui.

M. Baylies propose l'adoption de son substitut. La mise aux voix donne 10 oui et 40 non. Le substitut est repoussé.

M. Brashear demande le dépôt sur le bureau de l'amendement de M. Wadworth. Cette motion est adoptée par 28 ou contre 24 non.

M. Brewer présente un substitut pour que l'on ait à commencer par le Nord Ouest de l'Etat et à suivre dans la division le cours du fleuve; les paroisses de Ouachita, Natchitoches, Concordia, Rapides et Opelousas formeraient le 1er. district. M. B. défend avec quelque développement ce substitut, qui remplit, dit-il, toutes les conditions de contiguité, de cohésion et de communauté d'intérêt. La seule objection à ce projet, c'est que le 1er. district comprend 2 ou 3,000 habitans de trop, mais ne remédierait-on pas à cet inconvénient en mettant 2 ou 3,000 de moins dans le second. Il ne voit pas pourquoi le 1er. district doit commencer à la Balize ou à la Nlle Orléans. Son plan obvie à tous les inconvéniens qu'on rencontrer dans la division de l'Etat, difficultés qui naissent surtout de la forme particulière du territoire. M. B. termine en déclarant qu'aucun motif politique ne lui a inspiré son substitut.

M. Hunt rappelle à la Chambre qu'elle a déjà dépensé trois jours à la discussion de ce sujet, et voilà qu'un représentant soulève une nouvelle question. Un controverse menace d'être interminable. M. H. demande en conséquence le dépôt du substitut sur le bureau. L'appel des votes donne pour résultat, 31 oui et 21 non.

M. Winchester propose de diviser le bill de manière que chaque district se trouve compris dans une section. Cet amendement est adopté. M. Winchester propose alors l'adoption de la 1re. section. L'appel des oui et des non donne 38 oui et 16 non. La première section est adoptée.

M. Taylor dit que dans le 4e district, Carroll a été mis à part pour être réuni aux paroisses du Lac Pontchartrain. Tout ce qu'il désire c'est que le 4e. district forme un groupe compact, et qu'on ne sépare pas des amis pour les réunir avec des étrangers. Il croit que le droit qu'il réclame, est parfaitement juste. M. T. déclare en outre qu'il ne connait pas de loi qui donne au bill une action de dix années, il proteste encore une fois contre ce bill et insistera plus tard, s'il le faut, sur son abrogation. Tout ce qu'il demande c'est la justice, et s'il n'était pas convaincu qu'elle est de son côté, il n'aurait pas abusé des moments de la Chambre.

M. Winchester pense que la Législature aura le droit d'opérer avant dix ans une nouvelle division de l'Etat. Si donc les districts venaient à croître avec une extrême rapidité, la législature aurait le droit de les remanier; mais la question posée en ce moment à la Chambre, c'est l'adoption de la 2e. section. Quand le 3e. et 4e. district se présenteront, ce sera le moment convenable pour les observations du préopinant.

M. Brewer prétend que l'intention de la majorité est évidemment d'arrêter le débat jusqu'à ce que les trois premiers districts soient formés; et lorsque le 4e. viendra, elle aura beau jeu pour ne pas tenir compte des doléances de M. T. et de ses amis. M. B. continue à se plaindre très vivement de la manière dont le 4e. district a été traité, et prétend de nouveau que le bill soumis à la Chambre est bien de Washington.

L'Orateur déclare que M. Brewer n'est plus dans l'ordre. M. Brewer présente alors un amendement à la seconde section, qui consiste à en retirer St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques et Ascension pour y substituer St. Martin, Ste. Marie et Lafayette. M. B. soutient son amendement par d'assez longs développemens.

M. Boudousquié dit que le comité a eu en vue les grands produits du pays, et qu'on a cherché à les grouper ensemble. Il remercie le représentant des Rapides de vouloir l'exclure de ce district, mais il lui demande où il entend alors le placer.

Le substitut de M. Brewer est repoussé par 39 non contre 16 oui.

La seconde section est alors adoptée par 44 oui contre 10 non.

La Chambre s'ajourne à lundi, 11 heures.

Décédé hier soir à 6 1-2 heures, à l'âge de 60 ans, M. LOUIS MARIE TISSERAND, natif de Paris (France). Ses amis et connaissances, et ceux de sa famille, sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cet après-midi, à 4 heures.

Son corps est exposé au domicile de M. Rufino Fernandez, son gendre, situé rue Ste. Anne, entre les rues Condé et Royale. 28 jan.

☞ Les dyspeptiques qui souffrent d'indigestion, de manque d'appétit, qui éprouvent des oppressions d'estomac après avoir mangé, n'ont qu'à se servir du remède du Dr. Spohn. Il agit si lentement sur les entrailles, que les personnes conservent tout leur estomac en très bon ordre. On peut également recouvrer l'appétit en prenant un peu de ce remède, qui ne laisse aucun goût désagréable. On le trouvera chez MM. COMSTOCK & ROSS, 25 Magasins.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le prix de la farine fraiche étant de $3 96 par baril, d'après le tarif les boulangers donneront 42 onces de pain pour dix cents, à partir de lundi, 30 janvier. Les pains de seconde qualité devront peser 25 pour cent en sus, c'est à dire 52 1/2 onces.

Nouvelle Orléans, le 27 janvier 1843.

ASSOCIATION CHARITABLE DES POMPIERS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

IL y aura Dimanche, 29 courant, un discours de charité et une quête en faveur des malades, veuves et orphelins de l'Association, à la grand'messe de l'Eglise Cathédrale, et des autres Eglises catholiques de la ville. 28 janv.

A VENDRE A L'AMIABLE.—La mulâtresse Henriette, parlant les deux langues, avec ses deux enfans, l'un de 10 et l'autre de 2 mois; elle est parfaite blanchisseuse et repasseuse, et bonne domestique de maison.

Conditions—comptant.

Pour les renseignemens, s'adresser à M. Achille Chiapella, notaire public, passage de la Bourse.

Si elle n'était pas vendue d'ici à samedi 28 du courant, elle sera criée le 28 janvier à la Bourse St. Louis.

28 janv—M 23, 26 et 28

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS,

Vendredi soir, 27 janvier 1843.

Nous n'avons encore aucun changement à signaler sur le marché. Nous avons reçu hier des nouvelles venant directement d'Europe, mais on attend avec impatience les nouvelles par le steamer du 4. Il est probable que notre numéro de mardi prochain les contiendra.

Le temps a été très sec et très chaud, ce soir cependant nous avons eu une pluie très forte, mais la chaleur n'a pas disparu. Le fleuve monte rapidement.

COTON—Arrivé depuis le 24 du courant, de Louisiane et Mississipi 10,116 balles; Tennessee et North Alabama 3,213, Arkansas 419, Mobile 231: Ensemble 17,061 balles. Expédié dans le même espace de temps pour Liverpool 11,146 balles; Havre 1,800, Marseille 212; Dieppe 1,079; New York 180; Boston 2,419; Philadelphie 208: Ensemble 17,057 balles, ce qui augmente le stock de 24 balles et laisse en mains y compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 167,941 balles.

ETAT DU COTON.

1842 Septembre 1er. stock en mains,		4,439
Reçu depuis trois jours,	17,061	
Antérieurement,	347,320	364,419
		368,887
Expédié depuis trois jours,	17,057	
Antérieurement,	413,900	430,696
Stock en mains		167,941

Le marché au coton s'est ouvert mercredi avec une bonne demande, 7,000 balles ont changé de mains aux prix portés à nos dernières cotes. hier les ventes se sont élevées à 6,000 balles, sans aucun changement dans les prix, et celles d'aujourd'hui à 5,000 balles. Ces ventes ont particulièrement eu lieu pour l'Angleterre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL:

Louisiane et Mississipi:

Ordinaire et bas, de	4 à 5
Ordinaire,	5 1/4 à 5 1/2
Bon ordinaire,	6 à 6 3/4
Bon ordinaire et petit courant,	7 1/2 à 7 3/4
Petit courant et courant,	8 1/4 à 8 3/4
Bon courant,	9

TABAC—Il ne s'est fait que peu d'affaires sur le marché depuis notre dernier rapport, pour effectuer quelques ventes les détenteurs ont été obligés de faire une réduction sur les prix portés à nos dernières cotes. Le taux élevé du fret fait que les acquéreurs qui attendent de nouvelles conditions pour opérer. Parmi les ventes, nous signalons 42 boucauts dont [illegible]. Plus un lot d'environ 20 boucauts feuilles à cigares de choix à 5 1/2 et 6 1/2 pour seconde et premières. Ainsi que ces ventes le démontrent, le marché a baissé de 1/4, et nous cotons aujourd'hui les belles qualités courantes à 4 1/4, et 3 1/2 à 4 1/2.

Arrivé depuis le 24 courant, 660 boucauts. Expédiés dans le même espace de temps, pour le Havre 1 boucauts, Gibraltar 116, New York 23, Philadelphie 30: Ensemble 197 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1842 Septembre 1, Stock en mains		3165
Reçu depuis trois jours,	660	
Antérieurement,	7,309	7,979
		10,184
Expédié depuis trois jours,	197	
Antérieurement,	7,1.9	7,3.6
Stock en mains		2,868

SUCRE—Le même degré d'activité que nous signalions dans notre dernier rapport, s'est maintenu depuis lors, sur le marché. Les prix se sont maintenus très fermes. Les ventes se composent de près de 800 boucauts, achetés principalement pour le Nord et l'Ouest, dans les prix de 3 1/4 à [illegible]. Ces chiffres sont aujourd'hui les cotes des qualités extrêmes. Les qualités de choix sont en bonne demande, mais elles sont très rares sur le marché. Les ventes sur habitations dont nous ayons eu connaissance depuis notre dernier rapport, se composent d'environ 1000 boucauts à 3 1/2 et 4.

MELASSE—Cet article a été en bonne demande, et vu le peu d'arrivages les détenteurs ont pu obtenir une hausse de prix. Nous cotons de 13 à 14 pour les bons barils de chêne et de cypre. Nous avons été informés qu'il a été vendu sur habitations environ 300,000 galions à 9, et 10 cents par galion.

FARINE—Plusieurs lots ont été pris pour l'exportation à $4 1/2, ce chiffre est aujourd'hui celui du prix courant pour les grandes quantités. Le stock déjà abondant s'accroit encore par les fréquents arrivages. Nous cotons la superfine de $3 12 1/2 à $3 50.

PRODUITS DE L'OUEST. Les arrivages de provisions ont été très abondants depuis notre dernier rapport, et comme généralement les acheteurs ne sont disposés à opérer qu'autant que les prix seront réglés sur le marché, un état de calme s'est fait ressentir.

Porc sans demande, mess $9 à $9 25, le porc prime $7 à $7 50. $7, Bœuf, mess $9, à $9 50 le baril; demi barils $5 25 à $5 50, prime en demande à $7 50.

La Graisse a fléchi, nous signalons une vente de 1000 barils à 5 1/2, nous cotons les qualités extrêmes de 5 1/2 à 6. Le Bacon est très calme, plus cotes 2 1/2 à 4, épaules 3, Jambons sans enveloppe 7.

WHISKEY—En bonne demande à 16 1/2 par gallon rectifié.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Très calmes. BEL. Le marché est toujours très calme et dans la demande, le stock est très abondant, il y a aujourd'hui 7,000 pièces environ à flot et sur la levée en premières et secondes mains. La seule transaction en toile du Liverpool [illegible] et $1 50 [illegible]. En magasin nous cotons: gros de Liverpool $1 à $1 30 [illegible]. Ces arrivages, qui encombrent le marché le [illegible] [illegible] 16 et une autre des Tortues 90 par toises. Une autre cargaison de 6 Torques reste encore [illegible].

CAFE—Calme à nos dernières cotes.

CHANGE—La demande a été moins active, le taux généralement faible.

CHANGE A L'INTERIEUR

Sterling de	8 1/2 à 9 3/4	de prime
France,	5 30 à 5 35	
New York 60 jours de vue	2 1/2 à 2 3/4	d'escompte
Chèque,	1 à 1	
Philadelphie 60 jours de vue,	4 1/2	do
do à vue	1 1/2 à 1	do
Boston 60 jours	2 1/2 à	do

FRET—Toujours très ferme aux dernières cotes, où trois navires seulement ont été affrétés depuis notre dernier rapport.

FRET

Coton pour Liverpool,	7/8
Do do Havre,	1 3/4
Do do New York,	7/8
Do do Boston,	7/8
Tabac pour Cowes,	75 s a
Do do Londres directement,	90 a 00
Do do New York,	[illegible]
Do do Boston,	7 50 a
Do do Philadelphie,	[illegible]

MARCHÉ MONETAIRE DE LA NLLE. ORLEANS

Billets du trésor des Etats Unis.

Coux de $1000	p à 1 p et d'escompte
do 100	p à 1 do
do [illegible] et 100	pair à 1 do
Billets de la Banque Consolidée	34 à 37 p. c. escompte
do Citoyens	37 à 38
do Améliorations	85 à 88
do Atchafalaya	75 à 78
do Echange	57 à 60
do Orléans	50 à 55
do de la 1re Municipalité	12 à 15
do 2e do	24 à 25
do 3e do	60 à 65
do Alabama	17 à 18
do Kentucky	pair à 1 p. cent
do Tennessee	8 a 9
do Ohio	8 a 9
do Illinois	60 à 65
do Indiana	2 à 3

DERNIERES DATES.

New York	jan 15	Londres	4
Boston	jan 14	Liverpool	4
Baltimore	jan 17	Paris	1
Washington	jan 17	Havre	4
Philadelphie	jan 17	Bordeaux	[illegible]
Charleston	jan 20	Vera-Cruz	21
Havane	jan 11	Mexico	18
Galveston	jan 21	Tampico	26

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Melemach, Chase, Liverpool, Jenkins & Tegler
Ville de Paris, Trott, Liverpool, L H Gale
Thracian, Brown, Liverpool, S & J P Whitney
Gen. Washington, Mc'Crary, Liverpool, J B Byrne & co
Barque Osprey, Gayland, New York, S Taylor
Claremont, Trussell, Boston, Lapsline
Geo Henry, Robinson, New York, F F Beck
Rebowa, Watson, Philadelphie, S & J P Whitney & co
Brick Echo, Dyer, Kingston, Ja. Campbell & Rickeby
Jefferson, Dyer, New York, A Kearney & co
Stephen Binney, Bell, Halifax, Hamilton & co
Goel. Swallow, Shannon, Apalachicola, Rogers & co
Tarty Not, McIntyre, Grand Caillou, Capt
Navire à vapeur Alabama, Windle, Havane, Merle, Seyllé & co

ARRIVES.

Barque Joshua Emblem, Wilcox, de Philadelphie
Brick Margo, Tucker, du Mont Desert, Me
Steamer Gen Pike, Ross, Cincinnati,
Renette, Irwin Cincinnati
J. L. Davis, Key, Louisville
Douglas, Wright, Nachitoches
Baton Rouge, Walworth, Natchez

☞ L'attention des détaillans de la ville et de la campagne est appelée à une grande vente, par colis, de marchandises sèches, habillemens, chapeaux, bottes, souliers et brodequins, qui aura lieu, ce matin au magasin No. 14, rue du Canal, par

24 janv E. TASTET, encanteur

BANQUE DE CARROLLTON.

Nouvelle-Orléans, le 26 janvier 1843.

LES actionnaires de cette Banque sont priés de se rappeler que l'élection pour les directeurs aura lieu le samedi 28 du courant, au local de la banque, entre 10 heures A. M. et 3 heures P. M. JOHN NICHOLSON, Caissier.

27 janv

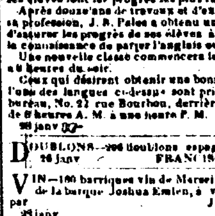

QUARTIER GENERAL.

1ERE. DIVISION M. L.

Nouvelle Orleans, le 27 Janvier 1843.

ORDRE No. 7.

LES officiers de la 1ère. Division de Milice de la Louisiane, se réuniront en uniforme Lundi, 30 courant, à 11 heures précises du matin, à la salle du Conseil de la 1re Municipalité, afin de se rendre à la Maison d'Etat, pour assister à l'inauguration du Gouverneur d'Etat.

Les officiers des autres Divisions de la Milice de l'Etat, qui se trouveront lundi prochain, en cette ville, sont invités à se joindre, en cette occasion, à ceux de la 1ère. Division. Par ordre du Major Général,

LEWIS,

Commandant de la 1ère. Division.

ADOLPHE CUVILLIER,

Aide de Camp.

28 jan

LANGUE ANGLAISE.

SYSTEME ORAL.—Nouvelle classe.—J. S. PALOS annonce respectueusement que sa manière d'enseigner la langue anglaise a obtenu le plus grand succès, et que ses élèves font les progrès les plus rapides.

Après douze ans de travaux et d'expérience dans l'art de sa profession, J. S. Palos a obtenu une méthode très claire d'assurer les progrès de ses élèves à se perfectionner dans la connaissance de parler l'anglais ou l'espagnol.

Une nouvelle classe commencera le mercredi 1er. février à 6 heures du soir.

Ceux qui désirent obtenir une bonne et saine instruction dans l'une des langues ci-dessus sont priés de s'adresser à son bureau, No. 21 rue Bourbon, derrière l'église Episcopale, de 8 heures A. M. à une heure P. M.

26 janv

DOUBLONS.—200 doublons espagnols à vendre par FRANCISCO TIO, 86, Ste Anne

26 janv

VIN—180 barriques vin de Marseilles en débarquement de la barque Joshua Emlen, à vendre à bon marché par J H ASHBRIDGE, 97, rue Camp

25 janv

PORTER—24 barriques porter de Philadelphie en débarquement de la barque Joshua Emlen, à vendre par J H ASHBRIDGE, 97 rue du Camp

26 janv

TRAITE—Une traite de 1000f. sur Paris à 15 jours de vue, à vendre par MERLE, SEYLLE & Co. 45, Vieille Levée

27 janv

BOTTES, souliers et brodequins—126 caisses reçues par le Columbus, à vendre par R O HOBBS, 19, Douane

26 janv

PAR LE MARSHALL
DES ETATS UNIS.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS, district Oriental de la Louisiane—No. [illegible]—Lucien Herman chargé de la vente des biens des faillites de Horace C. Cammack, Thos. Dixon & H. C. Cammack & Co., en faillite.

En vertu d'un ordre de Cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis, pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, le lundi 23 janvier 1843, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, les propriétés suivantes, abandonnées par lesdits faillis à leurs créanciers, consistant en immeubles, nègres et propriétés personnelles.

1o. Le quart indivis d'un morceau de terre situé dans la paroisse de Jefferson, à environ 12 milles au-dessus de la Nouvelle Orléans et sur le même bord du fleuve, ayant deux arpents face au fleuve Mississipi, sur toute la profondeur s'étendant jusqu'au lac Pontchartrain, et borné par les lignes supérieures et inférieures par les terres appartenant, au 4 mars 1839, à Charles F. Zimpel, comme étant les terres que ledit Zimpel a achetées de Mme. Aimée Fortier, épouse de Louis Commagère, par acte passé pardevant L. T. Caire, notaire public à la Nouvelle-Orléans, en date du 7 février 1837.

2o. Un lot de terre au faubourg des Nonnes, paroisse de Jefferson, désigné par le No. 8 dans l'ilet No. trois C, sur le plan dudit faubourg, dressé par Joseph Pilié, le 23 mai 1839, et déposé en l'étude de Seghers, notaire, ayant 43 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur 143 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne d'un côté, et 140 pieds 6 pouces et demi sur la ligne de l'autre côté, mesure française.

Conditions.—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois. Les acquéreurs paieront toutes les taxes arriérées sur lesdites propriétés, s'il y en a.

3o. La moitié indivise de 6 lots de terre situés sur la batture face au faubourg Ste Marie de la Nlle. Orléans, désignés par les Nos. 55, 56, 57, 58, 59 et 60 sur le plan dressé par Joseph Pilié, arpenteur de la ville, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire. Lesdits six lots de terre étant dans l'ilet borné par les rues South Market, Levée, Delord et Tchoupitoulas. Les lots Nos. 55 et 56 mesurant chacun 21 pieds 9 pouces de face à la rue South Market, sur 58 pieds un pouce de profondeur. Les lots Nos. 56 et 57 mesurant chacun 21 pieds 9 pouces de face à la rue Delord sur 58 pieds 1 pouce de profondeur; et le lot No. 60 mesurant 24 pieds de face sur la ligne de la rue de la Levée et s'étendant sur une profondeur de 45 pieds 10 pouces sur le côté supérieur, 40 pieds 4 pouces sur la ligne inférieure et ayant 23 pieds 3 pouces de largeur dans le fond ou il est borné par le lot No. 59, et le lot No. 59 ayant, mesure anglaise, 24 pieds 3 pouces de face à la rue de la Levée, 86 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue South Market, 59 pieds 9 pouces de profondeur du côté supérieur où il est borné par la ligne la séparant du lot No. 60 et 23 pieds 4 pouces de large dans le fond où il est borné par le lot No. 58.

Conditions:—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans en billets portant hypothèque mais non endossés. L'acquéreur paiera toutes les taxes arriérées sur la propriété, s'il y en a.

4o. Huit quarts de sections de terre contenant environ 1222 acres dans l'Etat des Arkansas, situés dans les comtés de Phillips, Conway, Independence, Arkansas, Lawrence et Randolph, comme suit: [illegible].

5o. Trois acres 24/100 de terre dans le comté de Vigo, Indiana, étant le lot no. 27, de la section 16, township 12 nord, rangée 9 O. ainsi connu sur le plan enregistré de la dite section, ayant été acquis de C. W. Barbour, commissaire des Ecoles du comté de Vigo, par H. C. Cammack, le 20 avril 1842.

6o. 101 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane.

7o. 30 actions du fonds capital de la Banque de la Louisiane. L'acquéreur assumera sur le montant de son enchère un billet de $2,800 dû le 1er. août dernier.

8o. 6 actions du fonds capital de la Compagnie du Merchant's Exchange.

9o. L'esclave Charlotte, âgée d'environ 14 ans.

10o. L'esclave Margaret, âgée d'environ 13 ans.

Conditions—Pour les nos. 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, comptant. L'acquéreur paiera les taxes arriérées des terres.

11o. Trois lots de terre dans le faubourg Livaudais, au dessus de cette ville, désignés sur un plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur pour la paroisse de Jefferson, en date du [illegible] mars 1832, et déposé en l'étude de M. Seghers, notaire, sous les Nos 1, 2 et 3 dans l'ilet No. 6, faubourg Livaudais. Ledit lot No. 1 ayant face aux rues Bouligny et Fulton et mesure 45 pieds de face à la première rue, sur 128 pieds de profondeur et de face à la seconde. Les lots Nos 2 et 3 mesurent chacun 16 pieds de face à la rue Sixième, sur une profondeur de 128 pieds, et tout mesure américaine.

Conditions,—6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété. L'acquéreur paiera toutes les taxes arriérées s'il y en a.

—Aussi:—Un lot de comptes dus à H. C. Cammack & Co. et aux associés de la maison individuellement.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Carlile Boudousquié, notaire public.

A. SIDNEY ROBERTSON,
Marshal des E. U.

28 janv—2

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS district Oriental de la Louisiane—No. [illegible]—Arnold Babin chargé de la vente des biens de Paul & Theodore Larion en faillite.

En vertu d'un ordre de cour émané de la Cour de District des Etats-Unis pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, le lundi 13 février 1843, à 10 heures A. M. au magasin no. [illegible] Levée No 9, un stock de marchandises consistant en [illegible], étagère et ustensiles dudit magasin.

Conditions comptant

A. SIDNEY ROBERTSON,
Marshal des E. Unis

VENTES DE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—J. L. Gardner vs Frederick Furst—No. 5361—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable [illegible] Cour de paroisse de la Nouvelle [illegible] [illegible] j'exposerai en vente publique à l'hôtel de la Nouvelle Bourse, sise au coin des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, [illegible]. [illegible]

Conditions de la vente comptant

MANUEL J. GARCIA,
shérif

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de Paroisse—No. 240—Michael Webber vs Zulma Gogia, [illegible]—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse de la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, à l'hôtel de la Nouvelle Bourse, sise au coin des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, lundi, le 13 février prochain 1843, à une heure de relevée, la propriété hypothéquée suivante, savoir:

Une certaine portion de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, faisant partie des lots Nos. [illegible] [illegible]

MANUEL J. GARCIA,
shérif

No. 4,800—R. Heath & Co. vs. Peter Cunningham.

COUR DE COMMERCE.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, au consentement des parties, au café de la Bourse de Cité, rue Saint Louis, lundi, 13 février 1843 à midi,

Les esclaves WILLAM et DARBY, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Cette crie étant la seconde et dernière, les dits esclaves seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution. [illegible]

L. A. DUCROS,
Shérif de la Cour de Commerce

28 janv—31 et 13

VENTE PAR LE MARSHAL.

Mlle. Margaret Walker vs Catherine Mullaway, épouse de C. McBarnes et son époux—Bridget Mullaway vs. les mêmes.

EN vertu de deux writs de fi. fa à moi adressés par l'hon. O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 13 février 1843, lundi, dans la rotonde de la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, la propriété ci-après décrite, savoir:

1o. Un certain lot de terre désigné par le No. 21 de l'ilet No. 48, borné par les rues Conti, St. Louis, Claiborne et Derbigny, d'après un plan fait par J. Pilié et déposé au bureau de L. T. Caire, notaire, lequel lot mesure 25 pieds de face à la rue Conti sur 100 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2o. La moitié du côté de la rue Claiborne du lot désigné par le No. 22 dans le même ilet, mesurant 12 1/2 pieds de face à la rue Conti sur le pouce et 6 lignes de profondeur, ensemble avec la maison en bois a étages et toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Cette crie étant la seconde et dernière, ladite propriété sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante portant cinq pour cent d'intérêt, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

C. CLAIBORNE, Marshal.

28 jan

A l'encan étais propriétaire du bateau à vapeur Alton, vs le bateau à vapeur Lady of the Lake, capt. Farrell et les propriétaires.

EN vertu d'un writ de fi. fa à moi adressé par l'hon Thos. N. Morgan, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, avec le consentement des parties, j'exposerai en vente publique le 1er. février 1843, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins:

Le bateau à vapeur LADY OF THE LAKE, ses agrès, apparaux et meubles. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions. Comptant.

C. CLAIBORNE, Marshal.

28 jan

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de D. E. P. F. Siclet—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et, à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Eugène Mazureau, exécuteur testamentaire datif de feu D. E. P. F. Siclet, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS,
Reg. des Testaments

26 jan—3 en 10

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de John Griffin.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Henry Williams, curateur de la succession de feu John Griffin, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS,
Régistre des Testaments

26 janv—3 en 10

AVIS est par le présent donné, qu'application a été faite à la Cour de District par les soussignés, pour les autoriser à régler avec John Minturn, débiteur envers la banque des Marchands. Toutes les personnes intéressées devront dans les dix jours de la première publication de cet avis, les motifs, s'il en ont, pour lesquels l'autorisation demandée ne serait pas accordée.

PETER CONREY, Jr. } Commissaires liquidateurs
ROBERT COPLAND, } de la banque des Marchands
JOHN CALHOUN. } de la Nouvelle Orléans.

19 janv—3f 19, 21 et 30

UNE jeune dame française, âgée de vingt-deux ans ayant un enfant de quatre mois, désirerait se placer nourrice sur lieu. S'adresser rue Dauphine No. 163, à Mme. HUET. 16 janv

HARICOTS Rouges—50 barils Haricots rouges, en magasin, à vendre par GEORGE FLAGG, 17 jan—1 68, rue Tchoupitoulas.

PLATINA-CEMENT.

MR. ACHILLE LION, docteur dentiste de la faculté de Paris, après de nombreuses recherches, vient de découvrir cette composition qu'il emploie avec le plus grand succès pour plomber les dents douloureuses. Cette pâte, toute minérale, est incorruptible, elle s'emploie à froid, presque liquide et sans faire éprouver la moindre douleur; elle acquiert en fort peu de temps une aussi grande dureté que celle de l'émail naturel des dents et conserve pendant plusieurs années, son pouvoir préservateur, de manière à rendre l'extraction inutile.

No. 44 rue Royale, entre Douane et Bienville. 28 janv

BANQUE DE CARROLLTON.

Nouvelle-Orléans, le 27 Jan. 1843

AVIS est par le présent donné qu'une élection des directeurs pour la compagnie du Rail road de la Nouvelle-Orléans et Carrollton aura lieu samedi, 28 janvier 1843, au local de la Banque, rue du Canal, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M. Par ordre,

30 dec JOHN NICHOLSON, Caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, le 23 janvier 1843.

A UNE élection qui a eu lieu aujourd'hui, les personnes suivantes ont été élues Directeurs de la part des actionnaires, savoir:

Benjamin Story, Thos. Slute,
C. Toledano, J. Brandiges,
A. Mouton, J. F. Canonge,
et James Dax.

24 janv—6 WM. E. LEVERICH, Caissier.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1843.

UNE élection des Directeurs de cette Institution, par les actionnaires, aura lieu à la Maison de Banque, le lundi 6 février prochain, entre dix heures A. M. et deux heures P. M. FRED. FREY, Caissier.

18 jan—6f

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.

Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1843.

L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires de cette institution pour l'élection des Directeurs pour l'année courante, aura lieu au bureau No. 45, rue du Camp, lundi 6 février prochain, de dix heures A. M. à deux heures P. M.

18 jan—1f CH. BRIGGS, Secrétaire.

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1843.

L'ELECTION de douze Directeurs pour l'année 1843, aura lieu au Bureau de la Compagnie, encoignure Franklin et Promenade-Carondelet, lundi 6 février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.

17 janv G. LEGENDRE, Secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE DE L'OUEST.

Nouvelle-Orléans, le 20 janvier 1843.

UNE élection pour quinze Directeurs de cette institution aura lieu le lundi 6 de Février prochain, entre neuf heures A. M. et une heure P. M. au Bureau de la Compagnie.

20 janv—10 L. MATTHEWS, Président.

☞ Le navire CLINTON, capitaine Hartley, partira aujourd'hui pour le Havre. Les chargeurs sont invités à porter leur manifeste à la Douane ce matin de bonne heure.

27 jan S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

☞ Les chargeurs par le VILLE DE PARIS et CEYLON, pour Liverpool, sont invités à porter leur manifeste, à la douane aujourd'hui avant midi. L. H. GALE,

27 jan 28, Commune.

☞ Le capitaine et les consignataires du navire français LE VAILLANT ne seront point responsables d'aucune dette que pourrait contracter l'équipage dudit navire.

28 janv—6 JORDY & BRASIER, 69, Royale

☞ Le navire français LE VAILLANT commencera à décharger aujourd'hui, en face de la rue de l'Hôpital. MM. les consignataires sont priés de se rendre à bord avec leur permit, de bonne heure.

24 janv—5 JORDY & BRASIER, 69, Royale

LE Révd. H. MIGARI, président du COLLEGE DE SAINTE MARIE, des Barrens dans le Missouri, se trouvant pour quelques jours à la Nouvelle Orléans, invite les personnes qui désirent avoir quelques renseignemens sur ce collège, à le venir trouver en la résidence de Monseigneur Blanc, évêque de la Louisiane rue des Ursulines, depuis midi jusqu'à trois heures P. M. 27 jan—5

FLORVILLE FOY,

MARBRIER et SCULPTEUR,

INFORME respectueusement le public qu'il a transporté son atelier rue des Remparts No. 105 attenant à la Chapelle Obituaire, où il exécute avec élégance, promptitude et solidité, tout ce qui concerne sa profession, tels que Mausolées, Marbres tumulaires, Tables, Cheminées, Carrelage en Mosaïque, Cabanes Setinses &c. &c. 27 janv—2

Bois! Bois!! Bois!!!

LE soussigné ayant constamment un grand assortiment de excellent bois de chêne, frêne, et pin, le livrera dans toutes les rues bien pavées à $4 50 la corde, bonne mesure. Il a aussi un assortiment complet de charbon de [illegible]. J. WHITE.

Bureau sur la chaussée au coin des rues, à côté de nouveau bassin.

27 janv—1f

LE Consul de France à la Nouvelle Orléans, invite les personnes dont les noms suivent, à se présenter à sa Chancellerie, rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre, pour prendre connaissance d'affaires qui les intéressent; il invite également les personnes qui pourraient donner sur les individus désignés ci après quelques renseignemens, à les lui transmettre officieusement ou par écrit.

Alexandre Vigneaux, M. Jean Louis Donnet, Samuel Favre, Mme Marie Stéphanie Hélène Barbet, M. Laurent Maurice, M. Victor Bonet, Melle. Felicie Aurier, Pierre Emile Doumenq, Jules Larrie, Antoine Lusso, Pierre Lemp, Bertrand Casteres, Jean Ambroise Delaire, Laurent Bavion, Frédéric Redel, Louis Nicolas Malagnac, Jacques M., une Femme, Mme. Bosquet Ve Cruzel, Mme. Ve Duval, Pierre Bertier. 27 janv—3

AVIS AUX ENTREPRENEURS ET AUX PROPRIETAIRES DE MAISONS.

LE soussigné prévient le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages, 10,000 rouleaux de papiers à tapisser et qu'il offre à vendre comme suit:

Papiers ordinaires à 37 1/2 cents le rouleau tout posé, Papier fin, glacé, à 62 1/2 et 75 cents le rouleau, tout posé.

140, rue de Chartres, entre les rues St. Louis et Toulouse

27 janv—8 VOR. HEBERT,

AVIS

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu NICOLAS HOLT, sont invitées à les présenter aux soussignés, et celles qui doivent à ladite succession sont priées de se libérer entre les mains de [illegible] ou de l'autre des exécuteurs testamentaires.

Nouvelle Orléans, le 25 janvier 1843

JOS. DIAMOND,
SAMUEL A. PETERS,
Exécuteurs testamentaires.

26 janv—6

TOILES.—Un assortiment complet de toiles des meilleures manufactures irlandaises, [illegible] bonne qualité, [illegible] mouchoirs de poche en toile, [illegible] au yard de large, et toiles de Hollande écrues à vendre par

26 janv—3 WILLIAM C. HEWES, rue Natchez

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, le 24 Janvier 1843.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 14,914—A Hedge et autres, actionnaires de la Banque d'Orléans demandant la dissolution de sa charte.—Sur motion de M. M. Robinson, syndic Jonathan Davis Jr. en conséquence et la Cour M. [illegible] et autres, nommés pour liquider la Banque d'Orléans, il est ordonné que les commissaires de la Banque d'Orléans, et toutes personnes intéressées déduiront, le mardi 7 février 1843, à onze heures [illegible] [illegible]

Par ordre de la Cour—Bureau du Greffier.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1843.

27 janv—1 en 10 ARMAND PITOT, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson.—Cour des Preuves.—Succession de John Conner.—Attendu que M Patrick Walsh, curateur de ladite succession, a présenté un compte de liquidation à la Cour, avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans dix jours, les raisons pour lesquelles ledit compte ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément.

27 janv—3f en 10 N DUGUÉ, Juge

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Le Vaillant:

[illegible] barriques vin rouge de Montferrand, Bassens, St. Emilion, Médoc, Pauillac, St. Julien, St. Estèphe, et [illegible] Haut Sauterne,

30 demi barriques Vin blanc de Grave, Haut Sauterne, Haut Barsac, etc.

30 paniers Vin de Champagne,

3 do Prunes en bocaux,

[illegible] Amandes.

24 janv—30 JORDY & BRASIER, 69, Royale

MOULIN DE L'UNION,

Rue de l'Esplanade, No. 48.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il y tiendra constamment un bon assortiment de farine fraîche, blutées de différentes qualités, ainsi que farine pour bestiaux et volailles, à des prix très modérés.

Les expéditeurs de farines sont avertis que les ordres pour cet article pourront toujours être remplis en peu de jours.

Aux premiers arrivages de froment, toutes les qualités de farines et sons, y seront principalement fabriquées et à vendre.

Etant très bien expérimenté dans toutes les fabrications de ce genre, il assure pouvoir donner satisfaction générale.

Du froment sera acheté au moulin.

20 janv—1m A. PALMS.

MR. JEAN PENE prévient ses amis et le public en général qu'il est devenu, par suite d'un acte au rapport de Louis T. Caire, notaire en cette ville, du 25 janvier présent mois, le seul et unique gérant administrateur de la presse à coton dite Branch Press, située dans l'ilet No. 17 au faubourg de l'Annonciation, compris entre les rues Tchoupitoulas ou de la Vieille Levée, Religieuses, Marché et St. Jacques, et que tout contrat devra être fait avec lui, et tous les comptes payés entre ses mains.

26 janv—3

SEL—2000 sacs gros et fin de Liverpool, en débarquement du navire Revelation, à vendre en lots au gré des acheteurs par GEO. HARRISON,

26 janv 67, Tchoupitoulas.

SEL—600 sacs fin soufflé de Liverpool en débarquement du navire Azelia, à vendre à des prix réduits par GEO HARRISON, 67, Tchoupitoulas

26 janv

AMANDES à coque douce, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune

26 jan

SUCRE de la Havane blanc et jaune, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune.

26 jan

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune.

26 jan

EAU DE VIE de pêches à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune

26 jan

LE soussigné prévient le public en général que n'ayant pu terminer la vente de son stock à l'encan, il la continuera à l'amiable à des prix très réduits en gros et en détail. BENJ LACOSTE,

27 déc. 163, rue Royale entre Conti et St.-Louis.

CHAUX de Thomaston, CIMENT hydraulique et Romain, PLATRE calciné de Paris, BRIQUES à feu, anglaises, de Baltimore et de Pensacole, constamment en vente en lots à la convenance des acheteurs, par

20 dec GEO. BEDFORD 47, Commune.

TABAC—20 caisses manufacturé du Missouri, à vendre à bas prix pour clore des consignations, par

17 dec GEO BEDFORD 47, Commune

VIN rouge et blanc—100 caisses St. Julien et 100 do. Grave, article supérieur, à vendre par

16 dec GEORGE BEDFORD, 47, Commune.

CERISE A L'EAU DE VIE.

25 caisses cerise de Guérin Frères, en débarquement du navire France Annette Héros, à vendre par H. DESOER & MEILLARD, 35, Chartres.

16 janv

VIN rouge et blanc—80 caisses à vendre à bas prix pour clore des consignations par GEO. BEDFORD,

27 dec 47, Commune

ETAMAGE DE VIEILLES GLACES.

Au dépôt de glaces françaises, rue Royale, No. 47, Nouvelle Orléans.

LE soussigné informe le public qu'il vient de monter un établissement pour réparer les vieilles glaces et les remettre à neuf dans le plus bref délai, et du plus juste prix.

Il tient aussi en magasin un grand assortiment de Glaces Françaises de toutes grandeurs. Aussi: Glaces d'Allemagne, Toilettes, Cadres dorés, Ornemens pour rideaux

23 janv—6 A. NOEL.

CAFÉ de la Havane—104 sacs en débarquement du steamship Alabama, à vendre par

23 janv A. DURAND, 7 Conti

AVANCES—Le soussigné fera des avances libérales sur consignations de sucres, mélasses, cotons, tabacs et autres produits à MM. P. Harmony's, Nephews, et Howland & Aspinwall, et à ses amis du Havre et de Philadelphie. A. BAUDOUIN,

6 janv 22, rue Royale.

ASSORTIMENT général de Groceries, Vins, Liqueurs &c. à vendre au magasin des soussignés, encoignure Chartres et St. Pierre, le tout garanti et à des prix très modérés:

Saucissons de Lyon et Marseilles;
Fromage de Gruyère, Hollande, Neufchâtel, Goshen et pine-apple;
Champignons et petits-pois au naturel, capes et sardines à l'huile, truffes pures, en boîtes et 1/2 boîtes;
Pâtés de lièvre, perdrix, [illegible], pluviers dorés, truffes et non truffés;
Dindes truffés, terrines de Périgueux et fricandeau en boîtes;
Thon mariné, olives farcies, anchois à l'huile, [illegible] et cornichons;
Confitures de la Havane, sirops divers, fruits au jus et à l'eau de vie;
Curaçao, marasquin, eau de vie Dantzick, de d'Andaye, [illegible] [illegible] de Champion et liqueurs surfines assorties, en bouteilles et cruchons de porcelaine;
Absinthe Suisse, kirsch-wasser et genièvre de Hollande;
Vin de Champagne et Bourgogne, qualités supérieures;
Do. de Madère, Muscat Frontignan, Malaga, Porto, &c. en gallon et en bouteilles;
Cognac et rhum de la Jamaïque, très vieux;
Café de la Havane, Rio et Java;
Sucre raffiné en pains, do. brut, huile d'olive;
Sucres diverses, moutarde, &c.

23 dec [illegible] V. L. GIRARD & Co.

AVANT dernièrement reçu des manufactures du Nord un nouvel assortiment de marchandises, en outre de celles achetées du fonds de la maison ci-devant Post et North, sont en ce moment à même d'offrir en vente aux prix les plus bas pour du comptant, un assortiment complet de MARCHANDISES SECHES, consistant en partie de:

Coton pour nègres, linsey épais pour nègres, linsey uni pour domestiques, jeans du Kentucky, couvertes françaises, américaines et anglaises pour nègres, cotons croisés pour pantalons de nègres, coutil bleu et écru, coton blanc toile à draps écrue; idem 10-4, blanche; coutil à matelas satinet; gingham; velours coton, flanelle blanche, jaune rouge et verte, toile d'Irlande, étoffe rayée pour chemises gingas à tablier, satinette; padding rouge, linon, flanelle de coton; diaprés de Russie, gingas assemblées, bombazine [illegible]; mousseline-jaconat; batiste unie, mousseline imprimée, étoffe à moustiquaires, brin écru coconnade; dimities; bombazet et bombazine; diaprés damassés, toile de Hollande écrue; piqués de Marseille; satinettes diaprées à mule de prairies; damas; batiste coton; cadets de toutes descriptions; barlings; osnaburgs; bretagne; drap; castimer; casimir; batiste en couleur; idem noire; toile à chemises diaprée Huckaback; mousseline suisse; idem Bishop; mousseline jaconat; mousseline-mull, mouchoirs en batiste; idem de poche, en soie; coton à coudre; mouchoirs foulards en coton; cravates noires, idem en soie noire, mouchoirs soie pour la tête; bas coton noirs et blancs; fil à coudre patente; sangles à matelas, boutons en os; idem en soie; idem en perles, en fer et pour nègres; galons en fil et en coton; bobines en fil; boîtes à grecque; agrafes; aiguilles à coudre; épingles à têtes forées; bretelles en [illegible] et en couleur; serges noire, caleçons en coton et mérinos; chemises idem, chemises de jaconas, coton, bretelles tricotées; chemises à cartonnets, bas en coton blanc et mérinos, en coton, écru et blanc, idem en coton mélangé; idem en coton bleu; idem pour enfans; chapeaux de palmier; ficelle d'emballage, gants en soie pour hommes et femmes, noirs et blancs, &c. &c.

Les marchands et les habitants sont respectueusement invités à examiner notre stock avant de faire leurs achats.

N. B. H. NORTH, de la maison North & Brothers, est seul autorisé à régler les affaires de l'ancienne société POST & NORTH. 26 jan.

POIVRE moulu—31 caisses Poivre noir moulu, à vendre par

17 janv BULLEN & WOODRUFF, 60 Camp

GINGEMBRE—10 barillets Gingembre en poudre, à vendre par

17 janv BULLEN & WOODRUFF, 60 Camp

MOUTARDE—30 caisses Moutarde en poudre, à vendre par

17 janv BULLEN & WOODRUFF, 60 Camp

POIVRE de Cayenne—15 caisses Poivre en poudre, à vendre par

17 janv BULLEN & WOODRUFF, 60 Camp

BŒUF prime—27 barils, à vendre par STETSON & AVERY

POIVRE—100 sacs poivre de Sumatra, à vendre par

17 janv STETSON & AVERY.

LETTRES de change sur New-York, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 66 Camp

CAFÉ Rio vert—600 sacs café Rio vert de la Havane, à vendre par J. L. DONNAMETTE,

17 janv 19, Conti

HARENGS—40 caisses venant d'arriver et à vendre par J H ASHBRIDGE,

13 jan 97 Camp

REÇU par le navire Ville de Bordeaux et à vendre par les soussignés:

2 barriques champignons,
2 caisses saucissons,

Un assortiment de graines de jardinage et quelques arbrisseaux. CANTIN, DAGAN & co

14 dec rue St. Louis, Nos 11 et 13

INDIGO—40 suerons Indigo Guatemala, à vendre par

28 jan J. ALBERT, 21 rue St. Louis

AVIS.—Le terme fixé par les soussignés pour la durée de leur société de commerce étant expiré depuis un an, et des messieurs se décidant à liquider, prient les personnes à qui ils doivent, tant particulièrement que collectivement, de présenter leurs comptes qui seront immédiatement soldés, et les personnes qui doivent à la société de venir régler dans le plus bref délai; dans le cas contraire, les comptes seront mis en cour.

Ils ont en magasin:

70 paniers Huile première qualité, Bls. 24 onces.
24 boucauts Fécule assortie.
300 caisses Vin Muscat Frontignan.
50 do. Saindoux assortis.
30 do. Fleur d'oranger.
200 do. Vin blanc en bouteille et demi-bouteille, première qualité.
50 do. de 24 boîtes, Sardines à l'huile.
20 do. Pruneaux, de 21 paniers chaque.
50 do. Vermicelle et Macaroni.
60 barils Plomb à gibier.
30 do. Poix.
70 do. Vin blanc première qualité.
30 do. Vinaigre de Bordeaux.
30 barriques Vin de Bordeaux.
5 pipes Eau-de-Vie.
150 caisses Vin rouge de Bordeaux.
20,000 Bouchons.

Gin, Brandy, Huile à lampe, Graines, Cordages goudronnés et Manille, Thé, Café, Sucre de la Havane et du pays, Amandes, Anchois, Madère, Papier, Tabac, Cigares, Blanc [illegible], Chandelles de suif, et un assortiment complet de Groceries qu'on vendra aux prix les plus bas.

20 janv—1 et 2 P. ROY & MICHEL, 30, rue St. Philippe

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 29 JANVIER 1843.

La reprise de

LES DEUX SERRURIERS,

Drame en 5 actes.

Le spectacle sera terminé par

LE VICOMTE DE LETORIERES,

Comédie vaudeville en 3 actes

Le spectacle commencera à six heures et demie

En répétition le Grand opéra

LA FAVORITE,

Dernière œuvre de Donizetti

N. B.—Des abonnements pour la saison peuvent être obtenus à des prix réduits au contrôle.

THEATRE D'ORLEANS.

M. W. V. WALLACE a l'honneur d'informer le public que Mercredi, 1er février, il donnera

UN GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL,

Dans lequel se feront entendre Mmes. PLACE, ADELE LAGIER, MM. BLES, et VICTOR.

Programme,

1o. Ouverture à Grand Orchestre de Robin des Bois.
2o. Grand Duo des Puritains chanté par MM BLES et VICTOR.
3o. Grand Concerto de violon, composé et exécuté par M. WALLACE.
4o. Le grand air de Robin des Bois chanté par Mlle LAGIER.
5o. Fantaisie et variations sur l'air favori de la CRACOVIENNE, composées et exécutées sur le piano, par M Wallace, avec accompagnement d'orchestre, dédiées aux dames de la Nouvelle Orléans.
6o. Grand air de Dilettanti d'Avignon, chanté par Mme PLACE
7o. Introduction et Variations sur le violon, sur la Cavatine non più Mesta, composées par Paganini, et exécutées sur une seule corde par M. WALLACE

Précédé par

LA FILLE DE JACQUELINE.

Vaudeville en 2 actes

☞ On commencera à sept heures. 28 janv—4

NOUVEAU THEATRE ST. CHARLES.

SAMEDI, 28 JANVIER 1843.

LUCILLE

ou

UNE HISTOIRE DU CŒUR.

LA CACHUCHA par Miss LEE

JE L'AI ECHAPPÉE BELLE

LA SMOLENSKA par MISS LEE.

DIMANCHE.

LE CHARPENTIER DE ROUEN.

Prix d'entrée—Premières et secondes loges....$1 00
Parterre....0 50
Galleries....0 25
Gens de couleur libres....0 50

☞ Les portes seront ouvertes à sept heures.

SALLE ST. LOUIS.

M. DEVOTI a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il donnera à la

SALLE ST. LOUIS,

SAMEDI, 28 JANVIER 1843,

UN GRAND BAL PARÉ.

Précédé d'un

BAL D'ENFANS.

Prix d'entrée les Messieurs....$1

Les billets pour dames seront livrés [illegible] au bureau de la salle. Lesdits billets seront personnels.

Prix d'entrée pour les enfans des deux sexes [illegible].

Le bal d'enfans commencera à six heures [illegible] jusqu'à neuf heures

Le grand bal aura lieu immédiatement après.

P. S. Afin d'éviter la foule les dames [illegible] quitter la salle après le bal d'enfans. 27 janv

SALLE DE BAL WASHINGTON.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Tous les jours, Dimanches exceptés

Durant la saison

S. DUBOIRD, Directeur.

Prix d'entrée—une piastre. 24 dec ☞

BAL DE LA SALLE CONTI

GRAND BAL

PARÉ ET MASQUÉ

Les DIMANCHE,
MARDI et
JEUDI de chaque semaine

Prix d'entrée,—Cavaliers....$1

LAND [illegible]

W. M. FURST a l'honneur d'informer son ami et le public en général qu'il a réduit le prix de ses leçons à [illegible] (d'une heure entière chaque) à dix [illegible] par mois. 28 janv—3

AVIS

COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS

LE public est prévenu qu'à compter de ce jour, il sera pris des abonnements jusqu'à la clôture du Théâtre, à raison de [illegible] pour places, pour loges et parquets, et les personnes qui désireront avoir des billets devront s'adresser pour cet objet, au bureau du contrôle au Théâtre d'Orléans.

Par ordre de la Direction

27 jan J. A. DUREL, Secrétaire

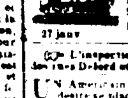

POUR LA HAVANE.—Le beau navire à vapeur ALABAMA, capitaine H Windle, partira pour le port ci-dessus le [illegible] du courant, à 8 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à MERLE, SEYLLE & Co. Vieille Levée.

Les passagers sont invités à se procurer leurs passeports auprès du consul Espagnol. 24 jan

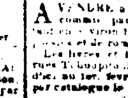

POUR ST LOUIS.—Le steamboat CHAMPLAIN, capt. J H Reigh, partira samedi 28 du courant, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

27 janv C. DOANE & Co. 61, Poydras

☞ L'inspection du tabac est transportée à l'encoignure des rues Delord et Annonciation. 28 jan 4

UN Américain marié et possédant les deux langues désire se placer comme commis de livres, correspondant ou agent général. Il a été employé dans le commerce, [illegible]. S'adresser boîte C. No. 164, Poste.

LIVRES FRANÇAIS A VENDRE.

A VENDRE à bon marché, en vente, un lot de 100 vols, [illegible] bibliothèque [illegible] consistant en [illegible] volumes, composés principalement de [illegible] et de romans.

Les livres et le catalogue peuvent être vus au No. 95 rue Tchoupitoulas. S'ils ne sont pas entièrement vendus d'ici au 1er. février prochain, ils seront vendus à l'encan public vers le 10 février. 24 janv—16

LE DOCTEUR LORET a l'honneur de prévenir ses amis et les personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, qu'il a transporté son domicile, rue St. Pierre, No. 143, entre Bourgogne et Dauphine.

Ce médecin ayant fait une étude toute particulière des maladies de la peau, telles que dartres, ulcères rebelles, &c. traitées par une méthode nouvelle; dont il est l'auteur et par l'emploi de laquelle il obtient la plupart du temps, obtenu des succès [illegible]. 17 jan—1m

PIANOS A VENDRE.

DEUX superbes Pianos de Pleyel, récemment reçus, seront vendus à bas prix par le soussigné, rue des Remparts No. 208. J. J. JANDOT

Nota. On recevra en paiement des billets de la 1re Municipalité. 20 janv

MARCHANDISES SECHES.

NORTH & BROTHERS,

No 13, rue de Chartres, Nlle Orléans

(Successeurs de Post & North)

VENTES DE CE JOUR.

[illegible]
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu [illegible] aujourd'hui, [illegible]

La mulâtresse Harriet, âgée de 25 ans, [illegible] et français, est bonne blanchisseuse et repasseuse [illegible] [illegible]

Les esclaves ci-dessus sont pleinement garantis, [illegible] conditions [illegible] la balance à 6 mois le crédit en billets endossés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Actes de vente pardevant A. Chiapella [illegible] aux frais de l'acquéreur.

Meubles! Meubles!

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu aujourd'hui à 10 heures A. M., à son magasin d'encan, rue de Chartres No. 112, au premier:

Un splendide assortiment de meubles élégants, consistant en Armoires d'acajou, Bois de Lit d'acajou et de merisier, Tables, Guéridons, Sofas, Bureaux, Bibliothèques, Chaises d'acajou et autres, glaces, et une quantité d'autres meubles.

Aussi:—Verres taillés, Porcelaine et Plaqué, &c. &c.

Vente positive et sans réserve. 28 janv

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, sans réserve, samedi, 28 du courant, à dix heures du matin, à son magasin de groceries, No. 29, rue de la Vieille Levée, entre les rues Conti et Bienville:

20 barils huile à lampe, bonne qualité
150 caisses savon.
1 lot d'outils pour ébéniste, complet.
20 barils huile de sperme.
5 pipes do do 28 janv

Nègres de champ et charpentiers

PAR J. A. BEARD & Co,

46, rue des Magasins.

IL sera vendu à l'encan, samedi 28 du courant, à midi, à l'Arcade de Bank:

2 Nègres charpentiers,
1 Domestique de maison, supérieur, et cocher,
6 Nègres de champ et de maison,
4 Jeunes Nègres,
1 Couturière et domestique de maison.

Plus de descriptions à la vente.

Les titres des esclaves ci-dessus sont en bon ordre et [illegible] garantis.

Aussi: Le nègre George, âgé d'environ 36 ans, excellent [illegible] et jardinier de magasin, ayant un [illegible] vendu pour aucune faute.

Conditions—comptant.

Ces esclaves peuvent être vus au bureau de l'encanteur.

27 janv 2

Café! Café! Café!

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu samedi 28 du courant, à 10 heures et demie au magasin de M. E. Hayers, encoignure des rues Commerce et Notre-Dame:

300 sacs Café de Rio, légèrement avarié à bord du navire Charlemagne, capitaine Packard, dans son dernier voyage de Rio-Janeiro à ce port, vendu pour le compte de qui il appartiendra.

Conditions.—comptant. 28 janv—2

PAR E. TASTET

136 rue de Chartres.

Vente par colis de marchandises sèches, habillements, chapeaux, bottes, souliers et brodequins.

Au No. 14, rue du Canal.

IL sera vendu samedi prochain [illegible] à dix heures, [illegible] 135 colis marchandises [illegible] [illegible] chapeaux, bottes et souliers, [illegible] [illegible].

Les catalogues seront prêts de bonne heure [illegible] la vente. 28 janv

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu samedi 28 du courant, à la Bourse Conti, à son encan, rue Conti No. 29,

Un bel assortiment de marchandises de la saison, [illegible] indiennes, étoffes à pantalons, [illegible] [illegible] brodée, mousseline à carreaux, linon à [illegible] blanc et en couleur, [illegible] mousseline à moustiquaires [illegible] et de nombreux autres articles. 28 jan

Fruits! Fruits! Fruits!

PAR J. LEVY.

IL sera vendu samedi 28 du courant, à midi sur la levée entre le marché à la viande et le marché aux légumes, la cargaison du brick Washington, venant directement de la Havane, et consistant en:

[illegible] Citrons,
100 demi do do,
[illegible] oranges,
100 demi do do. 28 janv

VENTES A L'ENCAN.

Farine, Farine, Farine.

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu lundi 30 du courant, à 4 heures sur le wharf entre les rues Girod et Lafayette, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Conditions—comptant. 4 janv

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

Vente de la cargaison [illegible]

IL sera vendu [illegible] [illegible] la cargaison du navire [illegible] [illegible]

Vins rouge et blanc en barriques, [illegible] [illegible] et demi bouteilles,—Prunes en bocaux, [illegible]

Conditions à la vente. 28 janv—2

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, lundi 30 du courant, à 10 heures du matin, sur ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra, [illegible] caisses [illegible] avariés à bord du navire [illegible], capitaine Eldridge, venant de New York. 28 janv

Au public français.

☞ LES améliorations en ce qui regarde la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Mes souffrances continuèrent, mon bras devint enflé, [illegible] [illegible] [illegible]

Vous ne pouvez vous faire une idée de ce que j'ai souffert. [illegible]

MARTHA CONLIN.

Je connais Martha Conlin et je crois que tout ce qu'elle a dit ci-dessus est parfaitement vrai.

JOHN POWER,

Vicaire général de New-York, recteur de l'Eglise Saint Pierre. Donné à New-York le 14 décembre 1842.

Je connais Martha Conlin, et je sais tout ce qu'elle a souffert.

† JOHN DUBOIS, Evêque de New York.

J'ai la plus entière confiance dans ce qui vient d'être fait par Martha Conlin, la connaissant depuis plus de vingt ans. Je donnerai avec plaisir tous les renseignements, qu'on désirera sur sa maladie à tous ceux qui s'adresseront à moi. Sr. ELIZABETH,

Supérieure de l'asile des orphelines Catholiques à Romaines. Princeton st. N. Y. 11 décembre 1842.

J'ai confiance dans ce que vient de dire Martha Conlin, ayant un plein connaissance de sa maladie.

ELIJAH F. PURDY,

Alderman du 10me. district de la ville de N. Y. le [illegible] décembre 1842.

Martha Conlin demeure dans ma famille depuis l'année, et je certifie par le présent que ce qu'elle vient de dire ci-dessus est parfaitement correct.

MARY B. LLOYD,
664, Broad st. New-York, N. J.

Préparé et vendu en gros et en détail, et pour l'exportation par A. B. Sands & co. droguistes et chimistes, [illegible], et granit 273 Broadway, encoignure Chamber street New York.

Vendu à la Nouvelle Orléans, en gros et en détail, à [illegible] Office, rue St. Charles, No. 14, et aussi chez SICKLES & co, 40 rue du Canal et ANDREW OLIVER & co, 64 rue de Chartres

Prix: $1 la bouteille.

Six bouteilles pour $5.

☞ IMPORTANT—Insistez pour demander la salsepareille de SAND et non une autre. 9 jan—1o, 1s

AGRICULTURE.

UN fermier, élève de l'école spéciale d'agriculture de Grignon (proche Paris), offre ses services d'économe. Depuis son séjour à la Louisiane, il a exercé les fonctions de gérant en second sur une habitation de premier ordre. Références: MM. L. Millaudon, St. Martin, Benjamin.

S'adresser à M. EMILE GAROUTE,

30 janv—1t 45 rue St Pierre

INSTRUCTION.

UN Professeur, Bachelier ès lettres, ayant exercé en ville et à la campagne, offre de se livrer à l'éducation d'une ou plusieurs familles sur une habitation.

On présentera les meilleures références.

S'adresser à M. FOURNIER,

30 janv—1t 90 rue Toulouse

BUREAU DE LA PRESSE D'UN BAL.

Nlle. Orléans, 17 janvier 1843.

CET établissement continue à presser le coton à six cents par balle sans escompte, comme par passé.

Par ordre de la Direction.

19 janv D. F. GUEZ, Secrétaire